



**CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES (CTS)
DISPOSITIF D'APPUI DU DÉPARTEMENT
AUX TERRITOIRES 2019 - 2021**

APPUI AUX TERRITOIRES

L'APPUI DU DÉPARTEMENT EN 4 POINTS

1

UN APPUI FINANCIER AUX PROJETS TERRITORIAUX EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

AUTOUR DE 3 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES

63,1 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT



AMÉLIORER L'ACCÈS
DES SERVICES AU PUBLIC



PARTICIPER À LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE



CULTIVER LA SOLIDARITÉ,
LE LIEN SOCIAL
ET LA CITOYENNETÉ

CE QUI ÉVOLUE

+ 1,5 M€ pour
les communes
fragiles.

Le plafonnement
de notre appui
financier en
investissement
passe de 40 %
à 50 % du coût
du projet.

Une expertise
de MMD54 pour
toute demande
de subvention
≥ 50 000 €.

2

UN PARTENARIAT ORIGINAL AVEC L'ÉTAT, LA RÉGION ET LES PAYS-PETRI¹

Mise en place dans chaque territoire d'un espace de concertation pour accompagner de façon optimale vos projets en investissement : une véritable plus-value pour les porteurs de projets !

¹PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

3

UNE OFFRE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE VIA MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT (MMD54)

Une agence technique départementale renouvelée pour mieux vous accompagner

- > Une équipe technique dédiée et pluridisciplinaire.
- > Les missions d'assistance technique réglementaire sont confiées à MMD54 :
 - assainissement, protection de la ressource en eau et entretien des milieux aquatiques,
 - voirie : assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie et travaux s'y rapportant,
 - aménagement et urbanisme : planification et mise en œuvre opérationnelle des projets.
- > Un accompagnement en ingénierie financière et de projet.
- > Un chaînage de l'offre d'ingénierie.



UN SOUTIEN SOLIDAIRE AUX TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES RENFORCÉ



RENOUVELLEMENT URBAIN

6 M€

- > Projets en direction des communes concernées par la politique de la ville.



TERRITOIRES IMPACTÉS PAR L'APRÈS-MINES

1 M€

Modification du règlement d'application

- > Projets situés dans les communes ayant un plan de prévention du risque minier (PPRM) approuvé ou prescrit avec un taux de surfaces bâties contraintes supérieur ou égal à 40 %.
- > La subvention après-mines peut se cumuler jusqu'à 50 % du coût du projet avec d'autres fonds départementaux.

STRATÉGIE BOURGS-CENTRES

- > Accompagnement renforcé en ingénierie des projets de développement de l'attractivité des bourgs-centres dans le cadre d'un appel à projets.
- > Un partenariat : Département - MMD54 - CAUE.



COMMUNES FRAGILES

6 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

+ 1,5 M€
SUR 2019-2021

Actualisation des critères d'éligibilité

- > Pour les communes éligibles ≤ 2 000 habitants :
 - Renforcement du soutien financier : + 1,5 M€
 - Plafonds triennaux mobilisables :
 - ≤ 500 habitants = 9 000 €
 - 500 - 1 000 habitants = 15 000 €
 - 1 000 - 2 000 habitants = 20 000 €
 - Plafond de subvention départementale porté à 80 % du coût du projet.
 - Possibilité de mutualiser l'enveloppe entre plusieurs communes.
 - Addition des enveloppes en cas de création de commune nouvelle.
 - Possibilité de cumuler avec l'enveloppe « appui aux projets territoriaux ».
- > Pour les communes éligibles > 2 000 habitants
 - Plafond de subvention porté à 50 % du coût du projet.

EN SAVOIR PLUS

www.meurthe-et-moselle.fr/cts

- > Règles d'intervention communes à tous les CTS.
- > Rapport de session du 14 mars 2016.
- > Rapport de session du 20 juin 2016.
- > Rapport de session du 25 juin 2018.
- > Rapport de session du 17 décembre 2018.



Accessibilité des services au public, nouvelles mobilités, accès au numérique, développement de l'activité économique : nos territoires sont confrontés à de vrais enjeux d'attractivité et de développement.

C'est pourquoi, dès 2015, le Département de Meurthe-et-Moselle a souhaité maintenir son appui aux projets portés dans les territoires malgré le contexte de fortes contraintes budgétaires, en créant les Contrats Territoires Solidaires (CTS).

Le bilan que nous avons mené à mi-mandat témoigne d'une forte mobilisation du CTS par les territoires, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il est la preuve du renouvellement de notre partenariat et du développement de nouvelles formes de coopérations.

Aujourd'hui, nous renforçons notre appui solidaire, notamment au niveau des communes de moins de 2 000 habitants éligibles à l'enveloppe « communes fragiles », en augmentant l'enveloppe de 1,5 M€. Ce nouveau cadre permettra de mieux accompagner le développement de l'attractivité des plus petites communes, d'améliorer leur cadre de vie ainsi que leur équipement communal. Nous avons aussi réorganisé le cadre de l'accompagnement des projets portés par les territoires impactés par l'après-mines afin de répondre encore mieux à leurs besoins. Nous lançons également un appel à projets à destination des bourgs-centres afin de leur proposer un accompagnement renforcé en ingénierie de projets.

Enfin, autre élément important de notre politique d'appui solidaire auprès des territoires : nous avons réorganisé l'agence technique départementale, MMD54, pour vous offrir une ingénierie et une assistance technique plus faciles d'accès et plus réactives, avec la mise en place d'une équipe dédiée.

En cette seconde partie de mandat, plus que jamais, le Département sera à vos côtés pour répondre aux enjeux que nous partageons : faire de la Meurthe-et-Moselle un département encore plus dynamique et attractif !

Valérie Beusert-Leick,
Vice-présidente déléguée à la solidarité avec les territoires

CONTACTS

TERRITOIRE DE LONGWY 03 82 39 59 65
territoirelongwy@departement54.fr
Déléguée à la contractualisation
Rachida Boumali : 03 82 39 59 24
raboumali@departement54.fr

TERRITOIRE DE BRIEY 03 82 47 55 90
territoirebriey@departement54.fr
Déléguée à la contractualisation
Isabelle De Masi : 03 82 47 55 94
idemasi@departement54.fr

TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE 03 83 64 88 40
terres-de-lorraine@departement54.fr
Déléguée à la contractualisation
Anouk Desgeorges : 03 83 63 74 98
adesgeorges@departement54.fr

TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE 03 83 82 88 74
valdelorraine@departement54.fr
Déléguée à la contractualisation
Christiane Gallet : 03 83 80 13 73
cgallet@departement54.fr

TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS 03 83 77 70 20
accueilmddt5@departement54.fr
Déléguée à la contractualisation
Agnès Chevalme : 03 83 74 65 13
achevalme@departement54.fr

TERRITOIRE GRAND NANCY 03 83 98 91 84
nancycouronne@departement54.fr
Déléguée à la contractualisation
Céline Duvold : 03 83 98 91 72
cduvold@departement54.fr



@departement54

www.meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54